



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement et Biodiversité

FICHE RÉFLEXE DU RÉSEAU DE VEILLE « LOUP »

Signaler un potentiel indice de présence (dommage à un troupeau, photo-vidéo, trace ...) du loup

Vous êtes éleveur, propriétaire d'animaux domestiques, élu ou citoyen résidant dans le département de Maine-et-Loire, et vous souhaitez signaler un indice de présence potentiel du loup (cadavre d'animal domestique ou sauvage, observation, photo, film, trace ...).

Vous devez joindre, dès constatation, le numéro de téléphone disponible tous les jours et 24 h/ 24, ou la messagerie (uniquement en semaine), à savoir :

☎ : 02 41 47 29 82 ou **💻 : sd49@ofb.gouv.fr**

Merci de laisser sur le répondeur ou la messagerie les informations suivantes :

- ✓ vos nom et prénom,
- ✓ vos coordonnées téléphoniques,
- ✓ la commune et le lieu dit où les faits se sont produits,
- ✓ le nombre d'animaux blessés ou tués,
- ✓ toute autre information que vous jugez utile d'apporter.

En cas d'attaque sur des animaux domestiques, un agent vous contactera rapidement pour effectuer le constat (dans un délai maximum de 48 heures après déclaration, un constat sera réalisé par un ou plusieurs agents de l'office français de la biodiversité).

Pour rendre efficace le constat, il est important de :

- Restreindre l'accès au site aux seuls agents de l'OFB et à l'éleveur,
- Ne pas toucher ni déplacer les animaux morts (sauf nécessité absolue),
- Ne pas faire enlever les cadavres des animaux par le service d'équarrissage,
- Protéger les cadavres des charognards (les couvrir avec un sac, bâches, pierres),
- Localiser l'ensemble des cadavres,
- Isoler les animaux blessés du reste du troupeau.